



---

## Communiqué de presse

Bruxelles, 10 octobre 2017

---

### **Flexi-jobs ou « Low cost jobs » dans la coiffure, les soins de beauté et le Fitness!**

#### **Les travailleurs du secteur bientôt pendus à un clou !**

Le Front Commun Syndical Sectoriel s'inquiète de la décision unilatérale du Gouvernement d'étendre les flexi-jobs au secteur de la coiffure, des soins de beauté et du Fitness. Cette mesure permettant aux employeurs de faire appel à des travailleurs très flexibles et à moindre coût représente un véritable danger pour les emplois fixes dans le secteur et la professionnalisation du secteur.

Nous demandons au Gouvernement et aux employeurs du secteur de ne pas sous-estimer les impacts négatifs d'une telle mesure sur les travailleurs et leur conditions de travail. Sans cadre sectoriel clair et concerté, les flexi-jobs exerceront une pression inacceptable sur les relations de travail et ne manqueront pas de mettre en concurrence les travailleurs.

Nous réclamons également le maintien et le respect de la concertation sociale en la matière.

Pour nous, les flexi-jobs soulèvent de réelles inquiétudes :

- ⇒ **FLEXI-JOBS = FLEXI-HORAIRES DE TRAVAIL SANS GARANTIE D'UN HORAIRE MINIMUM**
- ⇒ **FLEXI-JOBS = FLEXI-SALAIRES et FLEXI-PECULES DE VACANCES**
- ⇒ **FLEXI-JOBS = UNE MENACE POUR L'EMPLOI FIXE ET LES TEMPS PLEINS**
- ⇒ **FLEXI-JOBS = MISE EN CONCURRENCE DES TRAVAILLEURS ET JOURNEES PLUS LONGUES**
- ⇒ **FLEXI-JOBS = LA PORTE OUVERTE A TOUS LES ABUS**

Nous exigeons de pouvoir rencontrer le Gouvernement au plus vite afin de débattre de la pertinence d'une telle extension de la mesure à notre secteur et d'analyser ensemble les conséquences sur les travailleurs et la profession.

#### **Pour de plus amples informations :**

François Laurent, Secrétaire fédéral CSCBIE, 0475/56.89.52

Koenraad Maertens, Porte-parole sectoriel CG-FGTB, 0477/67.54.80

Eric Decoo, Secrétaire fédéral CGSLB, 0475/39.89.51